

**VIDE-GRENIERS à SOULLANS le 21 Juillet 2019**  
**ORGANISE PAR LE CLUB PHILATELIQUE SOULLANDAIS**  
**REGLEMENT**

- 1) Le vide-greniers, qui se déroulera à SOULLANS, Rue de L'Egalité, de 9H à 18H, n'est ouvert qu'aux particuliers.
- 2) Les emplacements de vente seront attribués sur réservation. La réservation se fera uniquement par courrier. Elle sera effective à la réception du bulletin de réservation rempli et signé, comportant le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé, un numéro de téléphone (portable de préférence), accompagné d'un chèque à l'ordre du "Club Philatélique Soullandais" et d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité.
- 3) Chaque emplacement mesure 3 mètres linéaires au prix de 8 €. Il sera possible de réserver plusieurs emplacements en fonction des places disponibles.
- 4) Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer : tables, chaises, tréteaux...etc.
- 5) Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations en tout genre et accidents de véhicules et de personnes.
- 6) Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.
- 7) **Les véhicules ne seront autorisés sur la zone de vente que pour le dépôt de matériel avant 9 heures et pour le rangement après 18 heures.** Le stationnement des véhicules des vendeurs se fera place Jean Yole et autres rues. Aucun véhicule ne doit être stationné sur l'aire de vente. Les cyclistes devront circuler à pieds.
- 8) La vente d'alcool, de denrées alimentaires et d'armes est interdite. Il est interdit d'exposer des animaux vivants ou empaillés, ainsi que des livres et objets pornographiques.
- 9) Suivant l'article L310-2 du Code de Commerce, les exposants sont autorisés à participer à 2 vide-greniers au maximum, et s'engagent à ne vendre que des objets personnels et usagés.
- 10) L'inscription au vide-grenier implique le respect de ce règlement.
- 11) Après la manifestation, l'emplacement devra rester propre, débarrassé de tout objet ou papier.
- 12) Si vous souhaitez une confirmation de votre inscription, vous devrez joindre à votre bulletin une enveloppe timbrée, libellée à votre adresse.
- 13) La réservation ne pourra être enregistrée qu'en présence de tous les documents demandés.

Le Bulletin de réservation est à retourner **impérativement** avant le 12 Juillet 2019, à :

Bernard Quéhen 32 Rue Charles Milcendeau 85300 SOULLANS  
Tél. 06 08 28 85 21 ou 02 51 68 87 15 email. [b.quehen@orange.fr](mailto:b.quehen@orange.fr)

À découper suivant le pointillé

**Vide-greniers du 21 Juillet 2019 à Soullans- Bulletin de réservation**  
**(Date limite de réservation 12 Juillet 2019)**

Nom : ..... Prénom.....

Adresse.....

N° Immatriculation du véhicule utilisé.....

N° de téléphone (Portable de préférence).....

Désire réserver.....emplacement(s) de 3m x 2m au prix unitaire de 8 €

Ci-joint mon règlement de.....€ à l'ordre du "Club Philatélique Soullandais"

Une photocopie recto-verso de ma carte d'identité

Signature

**VIDE-GRENIERS à SOULLANS le 21 Juillet 2019**  
**ORGANISE PAR LE CLUB PHILATELIQUE SOULLANDAIS**  
**REGLEMENT**

- 1) Le vide-greniers, qui se déroulera à SOULLANS, Rue de L'Egalité, de 9H à 18H, n'est ouvert qu'aux particuliers.
- 2) Les emplacements de vente seront attribués sur réservation. La réservation se fera uniquement par courrier. Elle sera effective à la réception du bulletin de réservation rempli et signé, comportant le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé, un numéro de téléphone (portable de préférence), accompagné d'un chèque à l'ordre du "Club Philatélique Soullandais" et d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité.
- 3) Chaque emplacement mesure 3 mètres linéaires au prix de 8 €. Il sera possible de réserver plusieurs emplacements en fonction des places disponibles.
- 4) Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer : tables, chaises, tréteaux...etc.
- 5) Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations en tout genre et accidents de véhicules et de personnes.
- 6) Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.
- 7) **Les véhicules ne seront autorisés sur la zone de vente que pour le dépôt de matériel avant 9 heures et pour le rangement après 18 heures.** Le stationnement des véhicules des vendeurs se fera place Jean Yole et autres rues. Aucun véhicule ne doit être stationné sur l'aire de vente. Les cyclistes devront circuler à pieds.
- 8) La vente d'alcool, de denrées alimentaires et d'armes est interdite. Il est interdit d'exposer des animaux vivants ou empaillés, ainsi que des livres et objets pornographiques.
- 9) Suivant l'article L310-2 du Code de Commerce, les exposants sont autorisés à participer à 2 vide-greniers au maximum, et s'engagent à ne vendre que des objets personnels et usagés.
- 10) L'inscription au vide-grenier implique le respect de ce règlement.
- 11) Après la manifestation, l'emplacement devra rester propre, débarrassé de tout objet ou papier.
- 12) Si vous souhaitez une confirmation de votre inscription, vous devrez joindre à votre bulletin une enveloppe timbrée, libellée à votre adresse.
- 13) La réservation ne pourra être enregistrée qu'en présence de tous les documents demandés.

Le Bulletin de réservation est à retourner **impérativement** avant le 12 Juillet 2019 à :

Bernard Quéhen 32 Rue Charles Milcendeau 85300 SOULLANS  
Tél. 06 08 28 85 21 ou 02 51 68 87 15 email. [b.quehen@orange.fr](mailto:b.quehen@orange.fr)

À découper suivant le pointillé

**Vide-greniers du 21 Juillet 2019 à Soullans - Bulletin de réservation**  
**(Date limite de réservation 12 Juillet 2019)**

Nom : ..... Prénom.....

Adresse.....

N° Immatriculation du véhicule utilisé.....

N° de téléphone (Portable de préférence).....

Désire réserver.....emplacement(s) de 3m x 2m au prix unitaire de 8 €

Ci-joint mon règlement de.....€ à l'ordre du "Club Philatélique Soullandais"

Une photocopie recto-verso de ma carte d'identité

Signature